

Assemblée Générale Extraordinaire

Mardi 2 juin 2020

Procès verbal

Format : électronique

ORDRE DU JOUR : MODIFICATION DES STATUTS

Les membres ont été appelés à voter par voie électronique pour ou contre une modification des statuts de la Société Française de Pharmacologie et de Thérapeutique.

Modifications statutaires proposées :

Modification de l'article 8.3 Pouvoirs du Conseil d'Administration :

Prolongation du mandat des membres sortants du Conseil d'Administration, du Conseil Scientifique et du bureau" : les membres du Conseil d'administration peuvent décider de la prolongation du mandat des membres élus du Conseil d'Administration et du Conseil Scientifique de même que du mandat des membres du bureau d'une année au maximum, en cas de circonstances exceptionnelles.

Résultats du vote

Participation : **32%** (87 votes exprimés)

Le taux de participation étant supérieur à 25%, les résultats du vote peuvent être pris en compte, conformément aux statuts en vigueur.

Nombres de voix obtenues :

Oui : **83**

Non : **2**

Ne se prononce pas : **2**

Une majorité des deux tiers des membres présents ou représentés étant requise, la modification statutaire proposée est adoptée.



Sébastien Faure
Secrétaire général



Silvy Laporte
Présidente